



L'Info Galargquoise

Le mot du Maire

Désormais, le printemps arrive à grands pas et, avec lui, un agenda culturel digne de ce nom pour notre commune, avec des temps de loisirs, de rencontres artistiques et culturelles qui ont déjà bien commencé depuis le début de l'année.

À cet effet, je remercie la commission Culture qui déploie des efforts considérables pour proposer une riche programmation et favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre de Galargquois.

Le printemps c'est aussi la nature qui renaît. Pour cela, nos équipes techniques travaillent à la taille des arbres et à la remise en état des espaces verts, prémices à un fleurissement que nous avons élaboré sous la houlette de bénévoles et sous les conseils avérés de quelques élus motivés.

Mais le printemps c'est également l'occasion de se rappeler qu'il faut prendre soin de notre environnement. Un compostage collectif va sortir de terre, ces prochains jours, à proximité de la Mairie et des écoles. Quant à la municipalité, elle s'est pleinement engagée dans la démarche « Zéro Phyto » par respect pour ses concitoyens et préserver ainsi la terre de nos enfants.

Mais 2017, c'est aussi l'année de l'émergence de nouveaux projets pour le développement de notre commune. En effet, le temps est venu aujourd'hui de passer à une nouvelle étape : celle de la modernisation de nos structures d'accueil et autres équipements. Ils doivent permettre d'offrir aux habitants du village des lieux de vie et de rencontres adaptés aux enjeux du XXIème siècle, d'apporter une réelle plus-value à la vie communale, et de bâtir chaque jour un peu plus l'avenir de notre village, en regardant bien au-delà de notre mandat.

Les travaux autour de du projet d'Aménagement d'un Pôle Sportif et de Loisirs (APSL) en centre bourg sont en cours d'appel d'offre. Ceux-ci seront accompagnés par un enfouissement de tous les réseaux le long du chemin des Clapasses, grâce à un financement qui vient d'être adopté par le SIERNEM dont nous sommes membres.

Le conseil municipal est à pied d'œuvre pour définir les grands investissements d'ici la fin du mandat. Pour cela, nous travaillons consciencieusement à l'élaboration d'une prospective financière sur plusieurs années. Cela commence avec le vote du Budget Primitif 2017, dans quelques jours. Mais qui n'a pas entendu parler de la baisse des dotations de l'Etat ? Aussi, même si son impact est non négligeable sur les recettes de la commune notre effort devra rester concentré sur la maîtrise des dépenses afin de maintenir notre capacité d'investissement.

Mais à chaque jour suffit sa peine et à un problème il y a toujours une solution. Et si vous n'avez pas de solution... c'est qu'il n'y a pas de problème !

Par ailleurs, quelques devoirs supplémentaires cette année : nous avons à choisir un nouveau Président de la République et une nouvelle Assemblée Nationale.

J'invite chacune et chacun des électeurs à se forger sa propre idée, sa propre réflexion.

La France est au cœur de chacun d'entre nous et on n'a pas à décider à notre place : alors, rendez-vous devant les urnes tout au long de ce printemps !

Cordialement,

Denis DEVRIENDT, Maire de Galargues

Enquête publique
sur le projet d'élaboration
du PPRI,
Plan de Prévention des
Risques et d'Inondations

du 27 mars au 28 avril 2017

Le commissaire enquêteur se tiendra
en mairie
à la disposition du public

le mercredi 5 avril 2017
de 15h00 à 18h00,

le lundi 24 avril 2017
de 15h00 à 18h00.



Obligation de débroussaillage : connaître la réglementation

Avec l'été et le soleil, viennent aussi les risques d'incendies. Pour s'en prémunir, la loi prévoit une obligation de débroussaillage dans certaines zones appelées Obligation Légale de Débroussaillage (ou OLD) ; elle est fixée au niveau local par le préfet et les communes. L'obligation de débroussaillage s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Cette opération doit être réalisée :

- sur une profondeur de 50 mètres autour de votre habitation
- le long des voies d'accès à votre terrain

Télécharger la plaquette sur les OLD sur <http://www.herault.gouv.fr> ou le site de la commune.

Le Débroussaillage
dans le département de
l'Hérault

un Devoir,
et une Obligation
pour les propriétaires !

OLD
Obligations Légales
de Débroussaillage



Concert autour du saxophone

Dimanche 15 janvier 2017, la commune en partenariat avec l'Ecole de musique de Lunel, a proposé un concert autour du saxophone.

Des airs de Sarrasate (airs bohémiens), Piazzola (tango argentin) ou Iturralde (musique espagnole) ont été interprétés avec brio par les musiciens.

Le public venu nombreux a longuement applaudi les musiciens pour les remercier de leurs interprétations.

Merci à l'Ecole de Musique de Lunel et à la Paroisse, notamment à Mme Court.



Une retraitée dignement fêtée

Vendredi 20 janvier 2017, le conseil municipal, le personnel municipal, famille et amis ont fêté le départ à la retraite d'Henriette ESTEVE, agent communal.

En présence de Pierre PUBELLIER qui l'a recrutée à la mairie il y a une vingtaine d'années, Denis DEVRIENDT a retracé le parcours personnel et professionnel d'Henriette et salué son professionnalisme à son poste à la cantine et la garderie.



Repas des Aînés

Dimanche 29 janvier les aînés de GALARGUES et CAMPAGNE se sont retrouvés au foyer communal pour partager un repas convivial en musique, concocté par les CCAS des deux communes.

Cette année, c'est le duo Black and White qui a animé l'après-midi : de la valse au tango en passant par le Rock, nos danseurs s'en sont donné à coeur joie.



PaTaClak enchante petits et grands

Mercredi 8 mars après-midi, la commune a eu le plaisir d'accueillir un spectacle proposé par la CCPL : PaTaClak ou la rencontre d'Ici et Olga, une pièce de théâtre musicale pour enfants, fantaisie « percussive » et musicale.

Une cinquantaine d'enfants a profité de ce spectacle gratuit. Leurs rires et leurs applaudissements ont rempli de joie les adultes et les comédiennes.

Pour clôturer l'après-midi, la Commission Culture a offert un goûter pain-chocolat et fruits.

Ouverture de « La Boutique de Nafi »

Nathalie FIESCHI, galarguoise, a ouvert sa boutique à Sommières, 5 rue Marx Dormoy, le samedi 1er avril.

Elle vous accueillera de 10 à 19 heures.

Créations artisanales, cabas, coussins, attrape-rêves, bijoux, prêts-à-porter... vous attendent.

Nous lui souhaitons bonne chance dans cette nouvelle aventure.



Le Club des lecteurs de la bibliothèque

Le club des lecteurs galarguois s'est réuni le lundi 23 janvier 2017 à la bibliothèque. Huit personnes étaient présentes : au programme, les romans policiers en piste pour le concours organisé par le réseau intercommunal de la CCPL : « Polars et vins 2017 ».

« Grossir le ciel », de Franck Bouysse, a été très apprécié. Chacun ayant pu parler de ses préférences, cela a donné un bon aperçu des différents livres en course.

Les coups de cœur dans la série POLAR ont été :

« Les harmoniques » de Marcus Malte, « Pandemia » de Franck Thilliez

« l'Archipel d'un autre vie » de Andrei Makine, « Par une forêt obscure » de Maurice Mourier.

Nouvelle rencontre le lundi 6 mars dernier : Les nouvelles acquisitions.

Retrouvez sur le site internet le résumé de cette rencontre www.galargues.fr

PROCHAINE RÉUNION le lundi 24 avril à 18h30 à la bibliothèque municipale pour partager cette fois nos commentaires sur le thème : **les relations mère/fille (ou père/fils)** telles que vécues et présentées dans les romans que nous avons lus ou relus récemment.

Délivrance Carte Nationale d'Identité

A compter du 7 Mars 2017, la procédure de délivrance de Carte Nationale d'Identité (CNI) sera simplifiée et traitée selon les modalités en vigueur pour les passeports biométriques.

Afin de vous faire délivrer une nouvelle CNI, il vous faudra vous rendre dans l'une des communes équipées d'une station de recueil de passeports, la mairie de GALARGUES n'étant pas équipée. Une prise de rendez-vous sera nécessaire afin d'effectuer la prise d'empreinte et la vérification du dossier de demande. La liste des 25 communes de l'Hérault disposant d'au moins une station de recueil : www.galargues.fr



Le Conseil Municipal se réunit régulièrement pour traiter les sujets de la vie de notre village.

Conseil Municipal du 6 décembre 2016

- Réévaluation du taux de la redevance communale sur l'assainissement collectif

M. le Maire rappelle que la commune de Galargues fonctionne en régie communale pour l'assainissement. Elle gère donc, elle-même, un budget spécifique qui doit s'auto-suffire. Pour son fonctionnement, chaque citoyen de la commune paie une redevance dédiée à cet effet :

- Les usagers raccordés à l'assainissement collectif la payent sur leur facture d'eau potable, et donc proportionnellement au volume d'eau consommé.
- Les usagers non raccordés la payent au travers du SPANC, de manière forfaitaire.

Ces recettes permettent l'entretien des installations comme le curage, les dépannages et/ou réhabilitations du réseau, les frais de branchement, la maintenance des équipements, les frais d'analyse, etc...

Considérant le taux particulièrement peu élevé (0,91 € HT/m³) au regard de ceux pratiqués habituellement et en vue de futurs travaux, il est proposé de réévaluer ce taux.

Le Conseil Municipal décide la réévaluation de la redevance en 2 fois et fixe le taux de la redevance à 1.20 € au 01 janvier 2017 et 1.50 € au 01 janvier 2018.

- Modalités de paiement de la PAC, Participation au financement de l'Assainissement Collectif

Il s'agit de compléter la délibération du 4 novembre 2014, instituant la participation au financement collectif (PAC) en précisant les modalités de paiement.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le paiement de la PAC en 2 fois (sur 2 ans).

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal sur le site internet de la Commune www.galargues.fr

Conseil Municipal du 24 janvier 2017

- Convention étude hydraulique EPTB / Bénovie

Initiée par l'EPTB Vidourle, une convention avec les communes concernées est signée pour adopter le plan de financement concernant une étude hydraulique sur le bassin versant de la Bénovie. L'objectif de cette étude complémentaire au PPRI est d'identifier et d'approfondir les zones à risque inondation et de proposer des solutions d'aménagement pour diminuer la vulnérabilité des zones urbanisées des communes.

Le montant total estimé de l'étude est de 120 000 € financé à 80 % par une aide. Pour la commune de Galargues, cela représente un reste à charge de 2 068,81 € maximum.

- PPRI - Consultation officielle

M. le Maire rappelle qu'une phase de concertation a été mise en place en 2015 pour l'élaboration du Plan de Prévention

Risque Inondations des communes sur le bassin de la Bénovie.

Les PPRI ont pour objectif de réduire l'exposition au risque ainsi que la vulnérabilité des personnes et des biens aux inondations par débordement de cours d'eau.

Le PPRI est proposé à l'avis du Conseil Municipal avant le lancement de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EMET un avis FAVORABLE sur le zonage de la partie Sud, concernée par la Bénovie
- EMET un avis DEFAVORABLE sur le zonage de la partie Nord concernée par les affluents de la Bénovie.

- PLUI - Transfert de compétence

M. le Maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si les communes s'y opposent.

Considérant que la commune de GALARGUES n'est dotée d'aucun document d'urbanisme et est régie par les règles du RNU, le Conseil Municipal, à l'unanimité, S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

- Création d'une aire de compostage collectif

La commune a accepté la proposition de la CCPL d'accueillir une aire de compostage collectif à côté du parking mairie. Elle profitera aux habitants qui n'ont ni jardin, ni possibilité d'avoir un composteur individuel et à la cantine scolaire. C'est une bonne façon de sensibiliser les enfants à la gestion des déchets de la cantine.

Le compostage permet de récupérer du terreau, un excellent fertilisant naturel pour le jardin, de réduire le volume des ordures ménagères d'environ 30 %, donc de diminuer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).



Le principe de fonctionnement est simple. Chaque foyer amène ses déchets de cuisine et repas grâce au bio seau fourni gratuitement et les dépose dans le bac de remplissage. Il les recouvre ensuite de la matière sèche mise à sa disposition. Les agents municipaux vérifient régulièrement le fonctionnement du site et mélangent les apports. Une fois le processus fini, tous les participants pourront profiter du compost ainsi produit.

Agenda

Samedi 22 avril

Matinée au vert

Parking de la mairie



9h à 10h30 Balade botanique (départ de la bibliothèque)

10h à 12h30

Opération Galargues fleuri

- don de compost
- don de jardinière
- échanges de graines
- vente de fleurs par l'APE Les écoliers de Fontbonne

11H Inauguration Aire de Compostage collectif avec la CCPL



Lundi 24 avril

Réunion du Club de lecture

18h30

à la bibliothèque municipale

Vous avez beaucoup aimé un livre venez en parler...

Vous ne savez pas quoi lire, venez écouter...

Dimanche 23 avril

et 7 mai

Election présidentielle

Bureau de vote ouvert de 8h à 19h



INSCRIPTION A L'ECOLE
Rentrée scolaire 2017
Toutes les infos
www.galargues.fr

Lundi 8 mai

Cérémonie de commémoration de la victoire de 1945

11h30 au monument aux morts

Lundi 8 mai

Gal'art

parrainé par Claude BONIN-PISSARRO

14h à 18h

Exposition de 5

artistes galarguoises dans les cours et rues du village

Ateliers artistiques pour petits et grands

Animation musicale, buvette



Jeudi 11 mai

Festival

Saperlipopette

18h30 cour de l'école

élémentaire

Tutti in valigia par Luigi

Ciotta

Entrée 5 €



Mardi 16 mai

2nd passage de l'API BUS

Offre pour les séniors

14h Parking de la mairie



ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Nos agents communaux œuvrent pour le bien commun.

Nous remercions chacun des Galarguoises pour le respect de leur travail et celui des biens publics.

La station d'épuration fait l'objet de soins particuliers. Le portail a été refait et divers travaux d'aménagements sont réalisés afin de faciliter l'entretien de cette dernière.

La partie intérieure du logement située au-dessus de l'école a été détruite et nettoyée afin de laisser la place nette pour la réhabilitation de cet appartement. Une clôture a été installée autour de l'espace Chasse. Le cimetière a été nettoyé afin de supprimer les fleurs fanées et les plantes indésirables.

Le débroussaillage a commencé et ce dans le respect de la charte « zéro phyto ».



Vendredi 9 juin

Café OC

Total Festum

18h30 à la bibliothèque

Marinette Mazoyer

Aimé Jeanjean

Christine Barnier

Apéritif en musique avec la Chorale les Garrigues

Dimanche 11 et 18 juin

Election législative

Bureau de vote ouvert de 8h à 19h

